

SOMMAIRE

EDITO

PAGE 3



Le retour de l'arlésienne, la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, par Alain Villez, directeur adjoint chargé des politiques publiques de l'Uriopss Nord - Pas-de-Calais

POSITIONS

PAGE 4



La protection sociale, quels choix de société et quelles options pour les associations ?

PAGE 10

Entre assistanat et contreparties... faut-il changer le système ?

PAGE 17

Le travail social peut-il faire société face à la logique de prestation de services ?

PRATIQUES

PAGE 7



Prévenir plutôt que guérir, les risques psychosociaux à la loupe

PAGE 19

Placements fiables et crise financière, quelle équation possible ?

VIE ASSOCIATIVE

PAGE 13



Heureux qui comme Ulysse... le réseau U.N.ADERE au village des exposants

ANALYSES

PAGE 14



Qu'en est-il du droit universel à l'autonomie ?

PAGE 21

Les solidarités à l'épreuve de la crise

ACTUALITES DES SECTEURS

Encart



Personnes âgées : Réforme de l'aide à l'autonomie - Aide à domicile - EHPAD - Rapport de l'observatoire national de la fin de vie - Vieillesse et prévention de la perte d'autonomie

A PROPOS

5



WWW.URIOPSS-NPDC.ASSO.FR

12



DESSINS DE FRANCIS CAMPAGNE

11, 17, 22



ANNONCEURS

2^e, 3^e de couverture, 16, 20



FORMATIONS

PAGE 24



Alain Villez
Directeur
adjoint
chargé des
politiques
publiques



Photo : Service Communication - Uriopss NPOC

Edito

Le retour de l'arlésienne

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement

Tout en saluant le rétablissement de la réforme du financement de l'aide à l'autonomie parmi les trois priorités du Gouvernement, l'Uriopss a regretté que le président de la République, lors de l'annonce d'un projet de loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, à la tribune du congrès de l'Uriopss à Lille, n'ait pas retenu sa proposition de travailler sur un projet de loi cadre pour l'autonomie s'adressant non seulement aux personnes âgées mais aussi aux personnes en situation de handicap. L'Uriopss continuera, malgré tout, de militer en ce sens, quand bien même elle se déclare prête à admettre que l'état des finances publiques nécessite de procéder par étapes. L'essentiel étant de fixer dans la loi la perspective d'instauration d'un droit universel à l'autonomie qui transcende effectivement la barrière d'âge des 60 ans.

La future loi annoncée pour la fin de l'année par le président de la République devrait, selon la ministre déléguée aux personnes âgées, Michèle Delaunay, reposer sur un triptyque dénommé les « 3 A » :

■ Un premier A, comme adaptation de la société au vieillissement qui doit traiter des questions de société posées par le vieillissement de la population française. Luc Broussy, conseiller général du Val d'Oise et directeur du groupe EHPA - établissements d'hébergement pour personnes âgées -, a été chargé d'une mission d'exploration de ce volet ; son rapport a été remis au Premier ministre, le 11 mars. Le rapport plaide pour un recentrage des politiques de soutien à domicile sur l'adaptation des logements et l'accessibilité de la ville, il milite pour la mise en place d'un guichet unique de l'adaptation de l'habitat appuyé sur des maisons départementales de l'autonomie issues de l'élargissement des missions des actuelles maisons départementales des personnes handicapées. Au-delà, il appelle de ces vœux une réforme de la gouvernance du secteur en investissant la CNSA d'un rôle de pilotage effectif de l'APA et de la définition réglementaire assurée, aujourd'hui, par la DGCS.

■ Un second A, comme autonomie intéresse la prévention de la perte d'autonomie. C'est le docteur Jean-Pierre Aquino, gériatre et vice-président de la SFGG - société française de gériatrie et gérontologie - désigné en septembre à la présidence du « comité national de l'avancée en âge » - dont l'Uriopss est membre - qui a été chargé par la ministre de formaliser des propositions de mesures dans ce domaine encore mal exploré. Jean-Pierre Aquino est assisté dans sa mission par Patrick Gohet, inspecteur général des affaires sociales et ancien président du CNCPPH. Ses conclusions, qui ont été travaillées avec le comité de l'avancée en âge, présentent trente-cinq fiches actions qui ont été également remis au Premier ministre, le 11 mars.

■ Un troisième A, comme accompagnement se concentre sur la nécessaire réforme du financement des aides à l'autonomie, tant à domicile qu'en établissement. C'est le cabinet de Michèle Delaunay qui est chargé de préparer les mesures d'ordre que devrait contenir la future loi, en concertation avec le secteur. En revanche, François Hollande, toujours à la tribune du congrès de l'Uriopss, a précisé que les solutions pour l'amélioration du financement seraient débattues directement par le Parlement à la fin de l'automne, juste après avoir débattu d'une nouvelle réforme des retraites ! Le réseau Uriopss-Uriopss restera vigilant à ce que ce projet de loi, désormais confirmé officiellement, ne se transforme pas, comme ses prédécesseurs, en Arlésienne ou en peau de chagrin en étant à nouveau sacrifié sur l'autel de la rigueur budgétaire.